



refus de location après retour en France depuis un pays de l'UE

Par **SandyP**, le 17/08/2020 à 12:24

Bonjour, je rentre en France après avoir vécu de longues années dans un pays membre de l'UE. Je travaille à mon compte depuis plus de 3 ans et suis en mesure de prouver des revenus suffisants (plus de 3 fois le loyer), mais les agences immobilières refusent mon dossier, voire les visites, car mes déclarations d'impôts n'ont pas été effectuées en France et ne peuvent pas être prises en compte dans les assurances loyer impayé. Je leur ai proposé qu'un membre de ma famille se porte garant. Elles refusent toujours. Cette pratique est-elle légale? Ai-je un recours? Je trouve inadmissible de me retrouver à la rue alors que j'ai les moyens de me loger !!!

Par **youris**, le 17/08/2020 à 13:44

bonjour,

l'agence immobilière a l'obligation de vérifier la solvabilité des locataires.

elle peut donc refuser un locataire dont elle ne peut apprécier sa solvabilité.

voir ce lien :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/responsabilite-agent-immobilier-default-verification-24016.htm>

avez-vous une activité professionnelle en france ?

salutations